



SNC au capital de 1.067.130 €
N° Siret : 342 913 704 00330 - N° TVA : FR 58 342 913 704
RCS Reims B
6, rue Gutenberg - CS20001 - 51083 Reims cedex
Règlement à l'ordre de GLOBAL EST MEDIAS
Banque Crédit Mutuel Nord Europe - ETI
IBAN : FR76 1027 8002 8100 0201 0170 112
BIC : CMCIFR2A

Date :

06/07/2022 10:19:08

COMMUNE DE CHAMPILLON
Madame Clarisse DELARUOTTE
7 RUE PASTEUR
51160 CHAMPILLON
FRANCE

Contact commercial

Stéphane Delettre

Tél: +33326505013

@: sdelettre@rosselconseil.fr

Client : 40060379

Référence de la commande :

Libellé commande: ENQ PUB transfert d'office d'une voirie privée dans le domaine public routier communal

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 30/07/2022

Edition : L'Union Marne

Annonce n° 2724846 - 2001187572

Date de parution : 31/08/2022

Edition : L'Union Marne

Annonce n° 2724847 - 2001187572

Le directeur de publication

COMMUNE de CHAMPILLON (51160)

Avis d'enquête publique sur le projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal – parcelle cadastrée A 1035

Le Maire, par arrêté n° 2022-43 du 1er Juillet 2022 a prescrit l'Enquête Publique relative au projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal – (parcelle cadastrée A 1035), laquelle se déroulera sur une période de 15 jours

**du Lundi 29 Août 2022 à 10h
au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h**

Au terme de l'Enquête Publique, le transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal – (parcelle cadastrée A 1035) pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision.

Madame Ginette BINET a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Maire de Champillon.

Le dossier est consultable :

* Sous forme « papier » à la Mairie de Champillon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du Lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h, du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.

* Sous forme numérique

- Sur un poste informatique disponible en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.

- Sur le site internet de la commune : <https://www.champillon.com/fr/>

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

* Sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Champillon, aux jours et heures habituels d'ouverture du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.

* Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@champillon.com

* Par voie postale, à l'adresse suivante : Madame le Commissaire-Enquêteur – Mairie de Champillon - 7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON.

* Pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur, à la Mairie de Champillon :

- Le Lundi 29 Août 2022 de 10h à 12h.

- Le Lundi 12 Septembre 2022 de 10h à 12h.

Les informations suivantes :

- Nomenclature de la voie dont le transfert à la commune est envisagé,

- Caractéristiques techniques de l'état d'entretien de cette voirie,

- Plan de situation,

- Etat parcellaire.

se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à Mr le Maire de Champillon en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.champillon.com/fr/>

**Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN**